

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2022**

Le 5 avril 2022 à 18 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Le Maire, Mme Michelle GARAVAGLIA

Sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Michelle GARAVAGLIA, le maire, le 31 mars 2022, convocation publiée le 31/03/2022

Étaient présents : BEAUGENDRE Laurence, COLLIN Yves, COURSIN Eddy, FRIGOULT Valérie, GARAVAGLIA Michelle, JOURDAN Karine, MARCHAND Catherine, MARTIN Serge, SOTO Karine, THOMAS Sylvain, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : LACHUER Aurore

Absents :

Procuration : De LACHUER Aurore à FRIGOULT Valérie

Madame Karine SOTO est nommée secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 1^{er} mars 2022 est adopté à l'unanimité

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Délibération 2022 – 18

Madame Le Maire propose à l'assemblée de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2022.

Elle rappelle les taux d'imposition en vigueur en 2021 :

Taxe foncière sur propriété bâtie : 38.87 %

Taxe foncière sur propriété non bâtie : 44,20 %

Madame Le Maire informe les membres du conseil des bases d'imposition prévisionnelles pour 2022 :

Base prévisionnelle 2022 Foncier Bâti : **121 400.00.**

Base prévisionnelle 2022 Foncier non Bâti : **13 800.00.**

Madame Le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2022, à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38,87 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 44,20 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents de valider cette proposition.

CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR CREANCES DOUTEUSES

Délibération 2022 – 19

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire dont le champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaires les dotations aux provisions pour créances douteuses. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public (compte-tenu, notamment, de la situation

financière du débiteur), une provision doit être constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

Chaque créance doit être analysée individuellement. Cependant, le Service de Gestion Comptable (SGC) propose de définir une méthode statistique pour la fixation de ces provisions, afin d'éviter au Conseil de délibérer créance par créance.

Ainsi le montant à provisionner sera égal à 15 % des créances de plus de deux ans à la clôture de l'exercice. Par mesure de simplification un seuil minimal de 100€ est fixé, en accord avec le SGC, en deçà duquel la provision ne sera pas constituée.

Chaque année le montant de la provision pour créances douteuses sera ajusté par un mandat ou par un titre le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

CONVENTION TERRITORIALE GENERALE 2021-2025

Délibération 2022 – 20

Madame Le Maire rappelle la délibération 2021-38 du 7 septembre 2021 validant les orientations et la mise en œuvre de la GTC et l'autorisant à signer la convention 2021-2025 avec la CAF d'Ille et Vilaine.

Il est précisé que l'emploi à 1/2 ETP (Equivalent Temps Plein) d'un chargé territorial missionné pour divers diagnostics petite enfance, ALSH et jeunes de 12-17 ans est estimé par la CAF à environ 24 000 € et serait financé à hauteur de 50% par la CAF. Il resterait donc 12 000 € à se répartir dans les 4 communes partenaires du secteur Sud, à savoir Rives-du-Couesnon, Saint Ouen des Alleux, La Chapelle Saint Aubert et Saint Christophe de Valains.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DONNE SON ACCORD pour participer à l'embauche d'un chargé territorial à raison d'1/2 ETP avec les 3 autres communes partenaires du secteur Sur les trois prochaines années.

CONFIRME les crédits sur le budget principal au chapitre 012.

VALIDATION DEVIS STORES ET RIDEAUX POUR LA SALLE ASSOCIATIVE

Délibération 2022 – 21

Madame Le Maire rappelle que lors du conseil du 1^{er} février 2022, il avait été décidé l'installation de stores et de rideaux dans la salle associative.

Madame Valérie FRIGOULT responsable de la commission salle associative a fait appel à 3 entreprises pour l'établissement de devis.

Un des trois n'a pas donné suite.

2 autres entreprises ont transmis les propositions commerciales suivantes :

- Entreprise PINTO & FILS : Stores salle nord et rideaux salle sud pour un montant HT 2 640.33€ soit 3 168.40€ TTC

- Entreprise KOMILFO : Stores salle nord et rideaux salle sud pour un montant HT 3058.69€ soit 3 670.73€ TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil valident le devis établi par l'entreprise PINTO & FILS d'un montant HT de 2 640.33€.

Madame Valérie FRIGOULT se charge de les prévenir de la validation du devis et de les informer que l'installation devra être réalisée avant le mois de juin.

POINTS DIVERS

- **Décoration de Noël** : la commission espace vert et décoration doit se réunir le mercredi 13 avril pour un premier choix. Les résultats seront présentés lors d'une prochaine réunion de conseil.
- **MOST – Point sur le contrat d'objectif** : une réunion avec la paysagiste et les architectes a eu lieu le mardi 22 mars. Ils ont fait le tour du bourg pour évaluer les points à mettre en valeur sur le plan paysagé. La prochaine réunion est programmée au jeudi 12 mai à 9h30.
- **Permanences des élections présidentielles** :

Créneaux horaires	30 avril 2022	24 avril 2022
8h - 13h00	Madame Le Maire Karine SOTO Catherine MARCHAND	Madame Le Maire Solange COLLIN Catherine MARCHAND
11h00 - 14h	Karine JOURDAN Eddy COURSIN Serge MARTIN	Karine JOURDAN Eddy COURSIN Serge MARTIN
14h00 - 17h00	Sylvain THOMAS Yves COLLIN Solange COLLIN	Sylvain THOMAS Yves COLLIN Laurence BEAUGENDRE
17h - 19h00	Madame Le Maire Valérie FRIGOULT Anne LE NAGARD	Madame Le Maire Aurora LACHUER Anne LE NAGARD

- **CPRB** : le renouvellement du label aura lieu le jeudi 21 avril toute la journée. Monsieur Sylvain THOMAS présente le programme de la journée. Accueil et présentation de la commune à partir de 9h30 salle associative en présence des membres du CPRB, l'architecte des Bâtiments de France et des membres du conseil municipal disponible. Après cette présentation, une visite du bourg sera organisée. A la suite du déjeuner, les villages retenus seront présenté à l'assistance. Une distribution de graines de fleurs et une animation proposée par « La caravane main verte » seront organisées le samedi 21 mai à partir de 10h00. A cette occasion, un petit verre sera offert par la municipalité aux habitants de la commune.
- **Eglise** : pour le contrat de restauration de l'église, et suite aux diagnostics établis, un premier devis (bannière) a été reçu. A réception des autres de devis de restauration, une présentation sera faite au conseil afin de déterminer les priorités.
- **Couverts pour la salle associative** : Mme Le Maire propose d'acheter des couverts pour la salle associative, ces derniers pourront être proposés en option lors des locations.
- **Nettoyage de la commune** : ramassage des papiers, nettoyage des grilles du cimetière... jeudi 14 avril à 14h00.
- **Prochaine réunion de conseil** : le mardi 17 mai à 18h30.

La séance est levée à 20 heures 20 minutes